



MAIRIE DE ROISSY-EN-FRANCE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi 22 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Monsieur Michel THOMAS, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle CALIX, M. Denis CÔME, Mme Catherine DUTEAU, M. François CARRETTE, Mme Valérie REDOUTE, M. Patrick PAMART, M. Bernard VERMEULEN, M. Pierre COTTIN, Mme Marie-Claude LEPEUVE, M. Guénaël DECATE, Mme Christine LAFONT, Mme Stéphanie GALLET, M. Cédric TEULIERE, Mme Shérazade BENRADI, Mme Pâquerette BOSCHER, Mme Patricia PETIT, Mme Virginie GUILLORY, M. Marc THAN VAN CON, M. Éric LE DANTEC.

Absents excusés :

M. Pierre IZIKIAN donne pouvoir à Mme Shérazade BENRADI
Mme Cristina DA CUNHA donne pouvoir à Mme Valérie REDOUTE

Secrétaire de séance : Mme Catherine DUTEAU

Nombre de conseillers en exercice : 22
Présents : 20
Votants : 22

Date de convocation : Mercredi 17 novembre 2021
Date d'affichage : Mardi 30 novembre 2021

Le procès-verbal de la réunion du lundi 18 octobre a été lu, adopté et signé par les membres présents à cette séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 2021/286 à 2021/316 intervenues depuis le dernier Conseil Municipal, qui sont entérinées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

➤ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS :**

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire	Montant HT	Montant TTC
2021/286	19/10/2021	Passation d'un contrat pour l'entretien et le contrôle des équipements sportifs	CERES CONTROL	1 265.00 €	/
2021/287	19/10/2021	Convention pour une formation "sensibilisation au repérage des troubles psychiques chez l'adolescent" en faveur d'un agent municipal	Organisme EPE	800.00 €	non soumis à la TVA
2021/288	19/10/2021	Passation d'un marché pour une mission de modification du PLU	Société Synthèse Architecture	10 500.00 €	12 600.00 €
2021/289	22/10/2021	Passation d'un marché pour une mission d'ordonnancement de pilotage et de coordination dans le cadre du chantier de la rénovation extérieure de la mairie principale	Société INXTENSO	8 000.00 €	/
2021/290	22/10/2021	Passation d'un marché pour l'étude et le suivi des travaux dans le cadre du chantier de la rénovation extérieure de la mairie principale	Société GUIRAUD-MANENC	37 500.00 €	/
2021/291	22/10/2021	Avenant au contrat de cession pour le report du spectacle "So lonely - tribute Police & Sting" au 19 mai 2022 à l'Orangerie	BHMUSICLIVE	4 160.00 €	non soumis à la TVA
2021/292	22/10/2021	Contrat de vente de prestation pour les musiciens accompagnateurs au stage de danse "envolées d'automne" du 3 au 3 novembre 2021	Divers intervenants	1 620.00 €	non soumis à la TVA
2021/293	28/10/2021	Marché pour la réfection de l'électricité au 39 avenue Charles de Gaulle	Société ELIE PRO	7129,75	/
2021/294	02/11/2021	Marché pour la réfection intérieur de l'immeuble sis 39 avenue Charles de Gaulle	Société AXEME	8 463.00 €	/
2021/295	03/11/2021	Convention pour la mise en place d'ateliers de sophrologie à destination des enfants des accueils de loisirs et de la petite enfance	Mme GOKOGLAN	/	4 260.00 €
2021/296	04/11/2021	Contrat de location de la salle de spectacles de l'Orangerie les 13 et 14 novembre 2021	Association de Danse Classique de Saint-Witz	à titre gracieux	/
2021/297	04/11/2021	Contrat de vente de prestation pour le modèle vivant pour les cours d'arts plastiques	M. François GENTY	780.00 €	non soumis à la TVA
2021/298	04/11/2021	Convention pour une formation d'entraînement au maniement des armes en faveur d'un agent de police municipale	CNFPT	180.00 €	non soumis à la TVA

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire	Montant HT	Montant TTC
2021/299	04/11/2021	Convention pour une formation d'entrainement au maniement des armes en faveur d'un agent de police municipale	CNFPT	180.00 €	non soumis à la TVA
2021/300	09/11/2021	Bail d'occupation pour un logement communal Villa Saint Eloi	M. MAUREL	728,13 € mensuel	/
2021/301	10/11/2021	Contrat de vente de prestation pour les compagnies intervenant au spectacle organisé lors du festival de danse "envolées d'automne" le 12 novembre 2021	Divers intervenants	5 600.00 €	/
2021/302	10/11/2021	Prolongation de la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales	CIG Grande couronne	/	/
2021/303	10/11/2021	Contrat de cession pour la représentation de "Laurent Baffie" le 22 mars 2022 à l'Orangerie	DIVAN Production	15 000.00 €	15 825.00 €
2021/304	15/11/2021	Convention pour l'utilisation de la piste d'athlétisme et du dojo du complexe sportif, saison 2021/2022	Brigade de Gendarmerie de Montmorency	à titre gracieux	/
2021/305	15/11/2021	Convention d'utilisation du gymnase du complexe sportif, saison 2021/2022	Centre hospitalier de Gonesse	à titre gracieux	/
2021/306	15/11/2021	Convention pour l'utilisation des installations du complexe sportif, saison 2021/2022	SDIS du Val d'Oise	à titre gracieux	/
2021/307	15/11/2021	Convention pour l'utilisation du stand de tir et la mise à disposition de personnel d'entretien, saison 2021/2022	Association Sportive de Tir (AST)	à titre gracieux	/
2021/308	15/11/2021	Convention pour l'utilisation des installations du complexe sportif et la mise à disposition de matériel et de personnel, saison 2021/2022	NAKMUAY BOXING	à titre gracieux	/
2021/309	17/11/2021	Contrat de prestation relative à l'organisation d'une animation de déambulation ventriloquie et sculpture sur ballons pour le Noël de la petite enfance	PI CONCEPT	583,33 €	700.00 €
2021/310	17/11/2021	Passation d'un contrat pour l'animation du marché de Noël du 10 au 12 décembre 2021	K'DANCE ANIMATION	2 250.00 €	2 373.00 €
2021/311	19/11/2021	Convention pour le prêt respectif de chalets pour les marchés de Noël de Roissy-en-France et Moussy-le-Neuf	Commune de Moussy-le-Neuf	à titre gracieux	/
2021/312	19/11/2021	Convention pour la mise à disposition du dojo communal	Association Happy Long SMTCC	à titre gracieux	/

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire	Montant HT	Montant TTC
2021/313	19/11/2021	Convention pour l'utilisation des installations sportives du complexe sportif, la mise à disposition de matériel et de personnel et l'attribution d'une subvention, saison 2021/2022	Association Roissy Handball (ARH)	à titre gracieux	/
2021/314	19/11/2021	Contrat pour la vérification des installations électriques pour le marché de Noël 2021	Société SOCOTEC	1 195.00 €	1 434.00 €
2021/315	19/11/2021	Convention pour la mise à disposition de locaux et de personnel et l'attribution d'une subvention, saison 2021/2022	JUDO Club	à titre gracieux	/
2021/316	19/11/2021	Demande de subvention et de fonds de concours - création d'un city park - plan de financement prévisionnel	Région Ile de France - CARPF	/	/

➤ **DELIBERATIONS :**

***. 2021/317 – Modification de l'ordre du jour – Ajout : Signature du marché public « aménagement d'un parking rue Houdart »**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE de modifier l'ordre du jour en ajoutant la délibération suivante :

- Signature du marché public « Aménagement d'un parking rue Houdart »

ADOpte A L'UNANIMITE

***. 2021/318 - Signature du marché public « aménagement d'un parking rue Houdart »**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le marché public de travaux « Aménagement d'un parking Rue Houdart » avec la société TERSEN – 9, Avenue du Beaumontoir – 95380 Louvres, pour un montant forfaitaire de 370 700.60 € H.T.,

DIT que le marché public prendra effet à compter de la réception de l'ordre de service par le prestataire,

DIT que la dépense est et sera prévue au budget principal de la Commune des exercices concernés, imputations :

- Investissement : 5036 / 2135

ADOpte A L'UNANIMITE

***. 2021/319 – Prémption d'un terrain sis avenue de Montmorency (parcelles AA 58 et AA 92)**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE DE PREEMPTER le bien immobilier sis avenue de Montmorency à Roissy-en-France, cadastré AA 58 et AA 92 et d'une surface de 2 976 m², pour la création d'une salle polyvalente et de locaux associatifs, et ce au montant estimé par les Domaines, à savoir 803 520 euros HT,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à l'achat de l'ensemble immobilier d'une surface de 2 976 m², constitué des parcelles AA 58 et AA 92, sis avenue de Montmorency, pour un montant de 803 520 euros HT ;

DIT que la dépense est prévue au budget de la commune,

DIT que la délibération sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'auteur de la DIA, au Notaire et à l'acquéreur évincé.

ADOpte A L'UNANIMITE

***. 2021/320 – Présentation du rapport annuel du SIGEIF sur la distribution de gaz – année 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2020 présenté par le SIGEIF.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. 2021/321 - Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser l'accueil de jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle et de leur confier des travaux dits réglementés en dérogeant aux travaux interdits à compter de la date de la délibération.

DECIDE que la délibération est établie pour 3 ans renouvelables.

PRECISE que la délibération concerne le secteur des espaces verts du Centre Technique Municipal de la Commune, sis 6 chemin de la Dîme à Roissy-en-France, et que les travaux dits réglementés pourront être réalisés sur l'ensemble du territoire communal.

PRECISE que l'encadrement des jeunes préparant des diplômes dans le domaine des espaces verts (CAPa jardinier-paysagiste, Brevet professionnel ou Baccalauréat professionnel aménagements paysagers) sera assuré par une personne compétente durant l'exécution des travaux (responsable du service espaces verts ou son adjoint) et que les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle nécessaires seront mis à disposition des apprentis.

PRECISE que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation figurent dans le tableau ci-dessous :

Activités réglementées autorisées (dans le respect des conditions de sécurité)	
Utilisation d'équipements de travail	
-	Motobineuse et motoculteur avec fraises arrières
-	Débroussailleuse
-	Tondeuse tractée et autoportée
-	Taille-haie et taille-haie perche
-	Tronçonneuse et tronçonneuse perche
-	Broyeur à branches
-	Broyeur à végétaux
-	Souffleuse à main et souffleuse à dos
Port de charge	
-	Port de charge autorisé dans la limite fixée par le médecin du travail dans son avis d'aptitude médicale

PRECISE que les jeunes apprentis pourront se voir confier des travaux susceptibles de dérogation sous réserve d'un avis médical, délivré par le médecin du travail, relatif à la compatibilité de leur état de santé avec l'exécution desdits travaux.

PRECISE que les apprentis seront informés sur les risques pour leur santé et leur sécurité ainsi que sur les mesures préventives mises en œuvre. Ils bénéficieront d'une formation à la sécurité adaptée à leur âge, à leur niveau de formation et leur expérience professionnelle.

DIT que la délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du CHSCT.

AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout document relatif à ce dispositif.

ADOpte A L'UNANIMITE

***. 2021/322 – Recensement général de la population et prévision du nombre d'agents recenseurs**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer sept postes d'agents vacataires, pour les sept agents recenseurs nécessaires au bon déroulement de l'enquête de recensement

DIT que les agents recenseurs percevront la somme de :

- 1,70 euro net par bulletin individuel,
- 1,20 euro net par feuille de logement, par fiche de logement non enquêté et par dossier d'immeuble collectif,
- Le montant perçu par l'agent recenseur pour chaque séance de formation et pour la demi-journée de repérage sera fixé par référence au taux horaire du SMIC (10,48€ au 1^{er} octobre 2021), en fonction du nombre d'heures consacrées à ces séances.

Une prime finale de 30 euros pourra être ajoutée selon l'assiduité de l'agent recenseur.

Une prime de 100€ sera versée au coordinateur communal et aux coordonnateurs suppléants.

DIT que les crédits nécessaires ainsi que la dotation forfaitaire mise à disposition par l'INSEE seront inscrits au budget communal de l'année 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. 2021/323 – Tarifs séjours hiver et linguistique 2022**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte les tarifs proposés dans les tableaux ci-dessous pour les Centres de Vacances 2022.

AUTORISE qu'un acompte de 50.00 € soit demandé à l'inscription du séjour et que le solde soit échelonné en deux fois.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 611 du Budget Primitif 2022.

DIT que les recettes seront affectées au Budget Primitif 2021 et 2022 à l'article 7066 – redevances et droits des services à caractère social.

DIT qu'en cas d'annulation par les familles, les frais ne seront pas réclamés en cas d'événement grave (examiné au cas par cas).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LIEUX		« Le Mont de Pitchouns » (Hautes-Alpes) Avec CJH		
Age		6/12 ans		
Nombre réservations		40 places		
Date		Du 26/02 au 05/03		
Coût du séjour par enfant		898 €		
<u>Quotients</u>	%	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
0 à 372 €	10	90 €	81 €	72 €
373 à 495 €	15	135 €	121 €	108 €
496 à 619 €	20	180 €	162 €	144 €
620 à 867 €	25	225 €	202 €	180 €
867 € et plus	30	269 €	242 €	216 €
Extérieurs	100	898 €	898 €	898 €

LIEUX		«Xtreme Sensation» (Hautes-Alpes) Avec CJH		
Age		12/17 ans		
Nombre réservations		20 places		
Date		Du 26/02 au 05/03		
Coût du séjour par enfant		1 105 €		
<u>Quotients</u>	%	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
0 à 372 €	10	111 €	99 €	88 €
373 à 495 €	15	166 €	149 €	133 €
496 à 619 €	20	221 €	199 €	177 €
620 à 867 €	25	276 €	249 €	221 €
867 € et plus	30	332 €	298 €	265 €
Extérieurs	100	1 105 €	1 105 €	1 105 €

LIEUX		«Marchant Hills» (Angleterre) Avec Tootazimut		
Age		12/17 ans		
Nombre réservations		30 places		
Date		Du 23 au 30 avril 2022		
Coût du séjour par enfant		1 130 € TTC		
<u>Quotients</u>	%	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
0 à 372 €	10	113 €	102 €	90 €
373 à 495 €	15	170 €	153 €	136 €
496 à 619 €	20	226 €	203 €	181 €
620 à 867 €	25	283 €	254 €	226 €
867 € et plus	30	339 €	305 €	271 €
Extérieurs	100	1 130 €	1 130 €	1 130 €

***. 2021/324 – Attribution de bourses communales d'études pour l'année scolaire 2021/2022**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une Bourse Communale d'Etude à 23 familles, soit 40 enfants pour un montant total de 5 951.00 €.

DIT que la dépense résultant de la délibération est prévue à l'article 6714 du budget primitif 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. 2021/325 – Remboursement aux associations « Sport Pass Roissy en Forme »**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le remboursement aux Associations pour un montant total de 5 169.00€, se divisant comme suit :

Roissy Handball (ARH) :	1 019.00€
Association Sportive de Tir (AST) :	100.00€
Tennis Club Roissy (TCR) :	1 400.00€
Union Sportive Roissy en France (USRF) :	2 200.00€
Nakmuay Boxing :	450.00€

DIT que le remboursement se fera par mandat administratif.

DIT que la dépense est prévue au budget 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. Affaires diverses :**

- M. le Maire fait part de la démission de Mme Laëtitia MELE du Conseil Municipal. M. Christian LOCHIN devient donc son successeur et siégera au prochain conseil du 13 décembre en tant que conseiller municipal.
- Suite au versement de la subvention de 5.000 € votée lors du conseil du 28 septembre, en faveur de l'association Monsieur NEZ ROUGE, M. le Maire indique avoir reçu les remerciements de cette association pour la participation de la commune.
- M. Eric LE DANTEC s'interroge sur les raisons de la modification du visuel communal qui vient d'être mis en place. M. le Maire indique qu'une commission a travaillé sur cette nouvelle charte graphique, le but est d'apporter une touche de modernisme tout en conservant l'ancien logo. M. Denis COME précise que le nouveau visuel communal figurant sur les courriers, dans les mails et sur les divers supports communaux, est en adéquation avec le nouveau site internet en forme de « nid d'abeille », et a pour but de le rendre plus moderne et d'uniformiser la charte graphique sur tous les supports de la ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Catherine DUTEAU

A Roissy-en-France, le 23 novembre 2021

Le Maire

Michel THOMAS

